

ASSEMBLÉE NATIONALE

RESPONSABILITÉ PÉNALE ET À LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE - (N° 4442)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 347

présenté par

Mme Lamia El Aaraje, Mme Jourdan, M. Naillet, Mme Victory, Mme Santiago et Mme Battistel

ARTICLE 16

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.